

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MARS 2018

Convocation : 19 Mars 2018

LE MARDI VINGT SEPT MARS DEUX MIL DIX HUIT, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, Mme BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, M. PICHARD Guillaume, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François.

Absents excusés : Mme AGOSTO, M. PINEAU, M. CLAVIER

Pouvoir : Mme AGOSTO à M. DUBIEF

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. Guillaume PICHARD est élu secrétaire de séance.

I - Le point sur les travaux 2018 :

1-1 Réfection intérieure de l'Eglise :

M. le Maire fait part au Conseil du problème rencontré au niveau du vitrail du chœur, lors de son démontage : l'entreprise ART Vitrail a constaté qu'il n'existe aucune barre de chaînage bloquant les mouvements de pression sur cette baie. Il est donc nécessaire de sécuriser l'ensemble par la pose d'un échafaudage extérieur et la pose d'éléments en liaison avec l'échafaudage intérieur pour éviter tout mouvement des meneaux.

La pose de 4 barres métalliques de chaînage doit être réalisée avec la dépose des meneaux.

- Le devis RP LAGARDE pour la mise en sécurité et la reprise structurelle de la baie Est du Chœur s'élève à 20 879,30 € HT soit 25 055,16 € TTC.

Le Conseil Municipal valide ce devis.

Par ailleurs, il a été nécessaire de recourir à de nouveaux sondages stratigraphiques pour recherche de décors : le devis de l'Atelier STASKIEWICZ est validé pour un montant de 1 400 € HT soit 1 680 € TTC

1-2 Le point sur la souscription :

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'obtenir au minimum la somme de 7 500 € de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour obtenir une subvention de la Région et 10 000 € pour obtenir une bonification.

A ce jour la souscription lancée l'automne dernier a rapporté : 4 700 €

Une relance sera faite auprès des entreprises qui n'ont pas répondu.

1-3 Demande de subvention 2018, auprès du Département au titre du Patrimoine rural non protégé, pour les tranches conditionnelles 1 et 2

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 15 décembre 2016 a décidé la réalisation de la réfection intérieure de l'église à compter de 2017 pour la 1^{ère} tranche ferme et à compter de 2018 et suivantes pour les 3 tranches conditionnelles.

Le Conseil Municipal approuve le lancement de la procédure et la réalisation des tranches conditionnelles 1 et 2 et PSA en 2018, soit un total prévisionnel de 250 575,36 € HT soit 300 690,43 € TTC.

	Désignation des ouvrages	Tranche Condi. 1	Tranche Condi. 2	TOTAL HT	TOTAL TTC
Lot 1	Maçonnerie -taille de pierre	25 187.49	23 086.43		
Lot 2	Couverture				
Lot 3	Menuiserie	8 037.00	25 890.00		
Lot 4	Vitreaux	13 476.80	13 507.40		
Lot 5	Peintures murales	67 601.20	21 029.20		
Lot 5	PSA		41 726.40		
Lot 6	Electricité	4 139.31	6 904.13		
	Total	118 431.80 € H.T.	132 143,56 € H.T.	250 575,36 € HT	300 690,43 € TTC

Une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018, relative au Patrimoine rural non protégé, sera sollicitée.

Autofinancement		270 670.43
Subvention Départementale 2018	30 % du plafond à 100 000 €	30 000.00
		300 690.43

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux : 2^{ème} semestre 2018.

II - Approbation des Comptes Administratifs 2017

2-1 Compte administratif 2017 : budget principal

Sous la présidence de M. Michel VEILLARD, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve et vote le compte administratif 2017 en concordance avec le compte de gestion du Percepteur.

Les résultats de l'exercice sont :

en section d'exploitation un excédent de : 1 008 897,95 €

en section d'investissement un déficit de : 116 389,00 €

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 795 208,95 € (1 008 897,95- 213 689,00)

- R 001 : déficit d'investissement reporté : 116 389,00 €

Dépenses reportées : 150 000 €

Recettes reportées : 52 700 €

- R 1068 : comblement du déficit : 213 689 €

2-2 Compte administratif 2017 : budget de l'eau

Sous la présidence de M. Michel VEILLARD, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve et vote le compte administratif 2017 en concordance avec le compte de gestion du Percepteur.

Excédent de fonctionnement : 33 687,08 €

Excédent d'investissement : 3 531,69 €

Les crédits reportés : sans objet.

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 001 : excédent d'investissement : 3 531,69 €

- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 33 687,08 €

- R 1068 : comblement du déficit : sans objet

2-3 Compte administratif 2017 : budget de l'assainissement

Sous la présidence de M. Michel VEILLARD, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve et vote le compte administratif 2017 en concordance avec le compte de gestion du Percepteur.

Excédent de fonctionnement : 10 967,26 €

Excédent d'investissement : 173 065,34 €

Les crédits reportés : sans objet.

Soit une proposition d'affectation des résultats comme suit :

- R 001 : excédent d'investissement : 173 065,34 €

- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 10 967,26 €

- R 1068 : comblement du déficit : sans objet

III - Examen et vote du budget Communal 2018

Examen des subventions accordées aux Associations de la Commune et autres organismes :

♦ Une subvention d'exploitation de 30 000 € sera versée au budget de l'assainissement.

♦ une subvention de 7 800 € sera versée au CCAS.

. Le montant de la subvention octroyée aux Associations communales reste fixé à 250 € pour l'année. Les bilans N-1 seront réclamés dès le vote du budget et seront à fournir avant le 30 Novembre de l'année en cours, dernier délai. Au-delà de cette date, les subventions ne seront plus versées.

Les recettes :

. Reversement par la CCCB au bénéfice de la commune pour charges et recettes transférées : inchangés 56 391 €.

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 1987 :

Taxe d'habitation : 7,18 %

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties : 9,50 %

Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : 16,53 %

Le produit attendu pour 2018 s'élève à 170 135 €.

Les dotations de l'Etat n'étant pas encore connues, les chiffres de 2017 sont reportés.

Malgré la baisse des dotations, le montant de la réserve s'élève à 626 916,01 €.

Des organismes bancaires seront contactés afin de réaliser un emprunt pour les travaux de l'intérieur de l'Eglise.

M. le Maire donne le détail des investissements :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2018			
Compte	Libellé compte	Reports sur 2018	Prévisions 2018
001	Déficit reporté		116 389.00
16	Capital des emprunts		12 223.00
16873	Emprunt auprès du Département		900.00
165	Remboursement de Cautions Logements		1 000.00
2031	Frais d'Etude		6 500.00
205101	Borne WIFI Bibliothèque		5 000.00
204	Participation acquis. terrain gendarmerie Voves		2 190.00
2111	Acquisitions terrains		5 000.00
21571	Acquisition camion services techniques		25 500.00
21578	Matériel et outillage servi. Technique		5 000.00
2158	Equipement divers		10 000.00
2188	Fonds de livres bibliothèque		2 000.00
231308	Réfection Intérieure de l'église tranche ferme	150 000.00	74 500.00
231308	MO 2017 Tranche ferme Réfection intérieure église		6 500.00
231308	Réfection Intérieure de l'église tranche condition. 1 et 2 + PSA		301 200.00
231308	MO 2017 Tranche Conditionnelle		10 600.00
231308	Mission coordination DEKRA totale		6 600.00
2313	Réalisation ADAP/Voirie		79 200.00
2313	2ème année Maîtrise d'œuvre ADAP/Voirie		7 700.00
2313	Remplacement chaudière mairie		12 500.00
2313	Rénovation logement Rue de Moraize		50 000.00
		150 000.00	740 502.00
	TOTAL DEPENSES 2018		890 502.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018			
Compte	Libellé compte	Reports sur 2018	Prévision 2018
021	Autorisation Virement Investis. / Fonctionnement		194 463.00
10222	FCTVA		41 000.00
10226	Taxe d'aménagement (permis de construire)		
1068	Comblement du déficit		213 689.00
1322	Subvention de la Région (Mare d'Orléans)	52 700.00	
1321	Subvention de l'Etat - AD'AP 1ère phase		9 000.00
1323	Subvention BDEL (acquisition liseuses)		400.00
1323	Subvention FDI (réfection intérieure église tranche ferme)		30 000.00
1323	Subvention FDI (réfection trottoirs rue d'Orléans)		30 000.00
1641	Emprunt		300 000.00
2804422	Dotation aux amortissements (acquisition CABEP)		7 750.00
2804422	Dotation aux amortissements (participation grenier à blé)		6 800.00
28031	Dotation aux amortissements (Etude AD'AP Bâtiments communaux)		4 700.00
		52 700.00	837 802.00
	TOTAL RECETTES		890 502.00

Le Conseil approuve les inscriptions budgétaires d'investissement telles que proposées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve et vote le Budget Primitif 2018 équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 1 401 669 €, en section d'investissement à 890 502 €.

IV - Vote des budgets 2018 du service de l'eau et de l'assainissement

4-1 Service Eau :

M. le Maire rappelle que lors de l'examen du compte administratif 2017 et du budget prévisionnel du service de l'eau, il a été constaté que les dépenses sont en augmentation : notamment à cause de la réfection des réseaux d'eau (récente à Ossonville et à venir à Edeville) et les recettes, notamment la quantité d'eau vendue, en diminution, il est nécessaire de réviser les tarifs d'abonnement et le tarif de l'eau :

Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de fixer les abonnements du service d'eau ainsi qu'il suit :

Diamètre du compteur	Tarif semestriel	Tarif annuel
Ø 15	25 €	50 €
Ø 20	26 €	52 €
Ø 30	45 €	90 €
Ø 40	48,50 €	97 €
Ø 50	85,50 €	171 €

- de fixer le tarif de l'eau à **1,30 €** le m³ à compter du 2^{ème} semestre 2018.

Le Conseil Municipal, approuve et vote le Budget Primitif 2018 équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 117 856 €, en section d'investissement à 159 240 €.

4-2 Service de l'assainissement :

Le Conseil Municipal, approuve et vote le Budget Primitif 2018 équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 121 247 €, en section d'investissement à 227 409 €.

V - Remplacement du camion service technique : validation de la proposition

M. le Maire rappelle les résultats des mises en concurrence :

	PEUGEOT	CITROËN	RENAULT	IVECO	IVECO Occas.
Prix de base Diesel	34 600.00	26 800.00	30 200.00	32 500.00	21 900.00
Options	1 050.00	1 620.00			
Accessoires	537.50	75.00	110.00		
Transformations		5 416.67	7 335.00		
SOUS TOTAL	36 187.50	33 911.67			
Remise	-13 190.63	-10 515.40	-12 214.70		
Aide à la reprise		-2 300.00			
Frais annexes	544.76		438.76		
TOTAL H.T.	22 996.67	21 096.27	25 869.06	32 500.00	21 900.00
TOTAL TTC	28 141.00	25 925.28	30 955.12	39 000.00	26 280.00

Il passe ensuite la parole à M. Jean-Philippe BESNARD, chargé de cette affaire, qui a renégocié avec le concessionnaire Citroën :

Compte tenu du rajout de certains accessoires et d'une nouvelle remise, le devis s'élève à 20 889,27 € HT soit 25 067,12 € TTC

M. le Maire remercie M. BESNARD pour son investissement dans ce dossier.
Le Conseil Municipal valide le devis Citroën pour la somme indiquée ci-dessus.

VI - Réhabilitation d'un logement communal

Suite à la proposition de M. le Maire et à l'accord du Conseil Municipal d'inscrire au budget 2018 la somme de 50 000 € prévisionnels pour des travaux de réhabilitation du logement reçu en legs, un maître d'œuvre sera contacté afin de proposer au Conseil, un projet de réaménagement et de rénovation de ce logement.

VII - Questions diverses

7-1 Motion proposée par la Région Centre Val de Loire contre le désengagement de l'état au niveau de l'entretien des voies ferrées de petites importances :

M. le Maire expose qu'en session plénière du 22 février 2018, le Président du Conseil Régional Val de Loire a présenté le rapport Gouvernemental sur le démantèlement du réseau ferroviaire secondaire, par la suppression de 6 lignes en Centre-Val de Loire.

Il a proposé une motion qui :

- Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité,
- Exprime sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité,
- Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire,
- Demande au gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser,
- Interpelle l'ensemble des parlementaires de notre région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal approuve cette motion et s'associe au Conseil Régional dans le combat pour la sauvegarde du réseau ferroviaire secondaire.

7-2 Recensement des zones blanches au niveau de la téléphonie mobile

Pour information, le Département a lancé une grande campagne de recensement des zones blanches en Eure et Loir au niveau de la téléphonie mobile.

Les communes concernées et les particuliers peuvent répondre à cette enquête sur le site du Conseil Départemental. M. le Maire invite les Conseillers à y répondre.

7-3 Préparation du repas du 13 juillet : choix du traiteur

L'ensemble du Conseil étant satisfait des prestations de M. HIDOUVILLE, précédemment retenu pour le 13 juillet 2017 et pour le repas des anciens, Mme BAUER soumet au Conseil d'une part, la proposition de repas de M. HIDOUVILLE pour 2018 qu'il fournira pour 14 € par personne, et d'autre part une proposition d'animation musicale pour 300 €.

Le Conseil Municipal reconduit auprès de M. HIDOUVILLE, l'organisation du repas et retient également sa proposition d'animation musicale.

7-4 Remerciements

M. le Maire fait part au Conseil des remerciements de Micheline PINEAU pour le cadeau offert lors de son départ en retraite d'Agent Communal.

TOUR DE TABLE : sans objet.

Prochain conseil : mardi 24 avril

La séance est levée à 23 h 05.

Copie intégrale

Le Maire,

Jean-Michel DUBIEF